

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



Profil de pauvreté de la région du Sahel

Ministère de l'économie, des
finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



Profil de pauvreté de la région du Sahel

Réalisée avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le Projet
d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO).

Octobre 2023

AVANT PROPOS

Le Plan national de développement économique et social (PNDES-II) 2021-2025 constitue le référentiel de développement au Burkina Faso. Par ailleurs, le pays s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dont l'échéance est prévue pour 2030. L'objectif commun de ces engagements nationaux et internationaux est l'amélioration des conditions de vie des populations, en l'occurrence une réduction substantielle de la pauvreté.

Ainsi, le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays afin de pouvoir apprécier les progrès réalisés et les défis à relever. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques.

Dans le cadre de ses missions, l'INSD a réalisé des enquêtes et recensements auprès des ménages et des entreprises pour suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques de développement au Burkina Faso. De ce fait, l'INSD a réalisé plusieurs enquêtes sur les conditions de vie des ménages qui fournissent des indicateurs pour le suivi de la pauvreté. Les rapports sur le profil de pauvreté au niveau national sont régulièrement produits. Cependant, au niveau régional, le besoin en statistiques désagrégées sur les conditions de vie des ménages et surtout sur la pauvreté n'est pas toujours satisfait.

Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional, provincial et communal ont donc entrepris des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019. Le présent document constitue un profil de pauvreté au niveau régional.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique, en particulier ceux en région, de l'intérêt pour les statistiques. Toutefois, l'INSD dans la quête permanente d'amélioration de ses productions, reste disponible pour prendre en compte les éventuelles critiques et suggestions.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du mérite
de l'Economie et des finances

SIGLES ET ABREVIATIONS

EBCVM	: Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages
EHCVM	: Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EMC	: Enquête Multisectorielle Continue
F CFA	: Franc de la communauté financière africaine
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
ODD	: Objectifs de développement durable
PNDES	: Plan national de développement économique et social
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
SOMMAIRE.....	v
LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
RESUME	xi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES	3
1.1 Définition de la pauvreté.....	3
1.1.1 Approche monétaire objective	3
1.1.2 Approche monétaire subjective.....	3
1.1.3 Approche par les besoins de base	3
1.1.4 Approche par les capacités	3
1.1.5 Approche multidimensionnelle.....	3
1.2 Mesure de la pauvreté.....	4
1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être.....	4
1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté.....	4
1.3.1 Lignes de pauvreté relatives.....	4
1.3.2 Lignes de pauvreté absolues	4
1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté.....	4
1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)	5
1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)	5
1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré).....	5
1.4.4 Contribution à la pauvreté.....	5
1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire.....	5
1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté	5
1.5 Mesure de la pauvreté subjective.....	6
1.6 Données utilisées.....	6
1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du 5° RGPH.....	6
CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE	9
2.1 Pauvreté et milieu de résidence	9
2.2 Pauvreté et provinces de résidence	10
2.3 Pauvreté et communes de résidence	11
CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE.....	13
3.1 Pauvreté et taille du ménage.....	13
3.2 Pauvreté et sexe du chef de ménage	13

3.3	Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage.....	14
3.4	Pauvreté et âge du chef de ménage.....	14
CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION		15
4.1	Pauvreté et statut d’alphabétisation du chef de ménage.....	15
4.2	Pauvreté et niveau d’instruction du chef de ménage.....	15
4.3	Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants	16
CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE		17
5.1	Pauvreté et promiscuité.....	17
5.2	Pauvreté et qualité du logement.....	17
5.2.1	Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement.....	17
5.2.2	Pauvreté et types d’habitation	18
5.2.3	Pauvreté et statut d’occupation du logement.....	19
CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....		21
6.1	Pauvreté et accès à l’assainissement.....	21
6.1.1	Pauvreté et type d’aisance.....	21
6.1.2	Pauvreté et principal mode d’évacuation des ordures	21
6.1.3	Pauvreté et principal mode d’évacuation des eaux usées	22
6.2	Pauvreté et accès à l’eau de boisson	23
6.3	Pauvreté et principal mode d’éclairage.....	23
6.4	Pauvreté et type d’emploi principal occupé.....	24
CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE.....		25
7.1	Distribution de la consommation totale par quintile	25
7.2	Distribution de la consommation totale par décile.....	25
7.3	Indicateurs d’inégalités de la consommation.....	26
CONCLUSION		29
BIBLIOGRAPHIE		31
ANNEXES		xiii

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES

Liste des graphiques

Graphique 1 : Incidence et profondeur selon le milieu de résidence	9
Graphique 2 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté	9
Graphique 3 : Consommation par personne (F CFA) selon le milieu de résidence.....	9
Graphique 4 : Incidence et profondeur selon les provinces	10
Graphique 5 : Contribution des provinces à la pauvreté	10
Graphique 6 : Consommation moyenne par personne selon les provinces	10

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la région du Sahel au Burkina Faso	2
Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région du Sahel	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Valeurs des percentiles	7
Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes.....	12
Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage.....	13
Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage.....	13
Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage ..	14
Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage.....	14
Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage	15
Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage	15
Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire.....	16
Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher des ménages	17
Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs.....	18
Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation	18
Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement	19
Tableau 14 : Répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie	21
Tableau 15 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures selon le niveau de vie ..	22
Tableau 16 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'évacuation des eaux usées	22
Tableau 17 : Répartition de la population par niveau de vie selon la source d'accès à l'eau de boisson	23
Tableau 18 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'éclairage	23
Tableau 19 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'emploi principal occupé.....	24
Tableau 20 : Distribution de la consommation totale par quintile	25
Tableau 21 : Distribution de la consommation totale par décile	25
Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province	26
Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune	27

RESUME

La mise en œuvre des politiques ciblées de lutte contre la pauvreté nécessite des informations à des niveaux géographiques désagrégés, par exemple au niveau des régions, provinces et communes. C'est ainsi que cette étude est menée avec pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région du Sahel en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal. En combinant les données de l'EHCVM 2018 qui disposent d'informations sur la consommation des ménages permettant de construire des indicateurs de bien-être, et des données du 5^e RGPH qui ont l'avantage de l'exhaustivité en termes de couverture de la population, il a été possible de décliner le présent profil de pauvreté. Les résultats principaux se résument comme suit :

Géographie de la pauvreté

Près de quarante-six personnes sur cent (45,7%) de la population de la région du Sahel vivent en dessous du seuil de pauvreté. Dans cette région, la pauvreté est plus élevée en milieu rural (47,8%) qu'en milieu urbain (30,1%) et la province du Soum est la plus touchée avec (59,6%) de sa population qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Arbinda, Titabé, Kelbo et Koutougou sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région avec au moins six personnes pauvres sur dix dans ces communes.

Démographie de la pauvreté

Dans les ménages de grande taille, on enregistre une proportion élevée des individus à faible niveau de vie alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus à niveau de vie élevé. Ainsi, dans les ménages d'au moins 12 personnes, près de six personnes sur dix (57,9%) sont situées dans le premier décile (plus pauvres) pendant que dans les ménages de moins de 5 personnes, la proportion des individus du premier décile est quasiment nulle. Dans les ménages dirigés par une femme, plus de 58% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5^e décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes ce chiffre se situe à moins de 46%.

Pauvreté et éducation

Plus d'un individu sur trois (36,1%) vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé sont du dixième décile, alors que seulement 6,8% des personnes dont le chef de ménage est non alphabétisé sont dans cette même échelle de niveau de vie. Plus le niveau d'instruction des enfants qui fréquentent augmente, plus ils sont concentrés dans les derniers déciles. Par exemple, le dixième décile enregistre 19,1% des enfants du primaire, 39,9% du post-primaire et 67,3% du secondaire. A l'inverse, le premier décile enregistre 10% des enfants du primaire, 6% du post-primaire et 2,7% du secondaire.

Pauvreté et cadre de vie

Pauvreté et caractéristiques socio-économiques

L'accès à certains services sociaux reste précaire pour les couches défavorables. La répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie montre globalement que la brousse/nature et la latrine simple sont les lieux d'aisance les plus fréquemment utilisés dans la région du Sahel. Au niveau du dixième décile, les individus sont plus fréquents à utiliser la latrine simple (76,8%) que dans les autres déciles. La brousse/nature sont utilisées par près de 50% des individus de niveau de vie inférieur au sixième décile contre moins de 45% pour les niveaux de vie supérieur au sixième décile. La rue est le mode d'évacuation des ordures le plus fréquemment utilisé dans la région du Sahel. A l'exception des individus du dixième décile, la répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures des ménages est quasi-identique quel que soit le niveau de vie. La proportion des individus vivant dans des ménages où les ordures sont évacuées par ramassage privé et celle des individus vivant dans des ménages où l'évacuation se fait dans les bacs à ordures sont nettement plus élevées dans le dernier décile que les autres. Ces proportions sont respectivement de 10,5% et 10,9% dans le dixième décile contre moins de 6% dans les autres (décile 1 à 9).

Inégalités de niveau de vie

Il ressort que l'inégalité est relativement faible dans la région du Sahel. En effet, l'indice de GINI qui mesure l'inégalité des dépenses de consommation de la région est faible soit 0,19. Selon le milieu de résidence, la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (GINI=0,11) qu'en milieu urbain (GINI=0,32). Le Soum est la province la moins égalitaire en termes de distribution de la consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes de Gorom-Gorom, Dori, Djibo et Sebba. Dans la commune de Djibo, les 10% les plus riches ont un niveau de vie 3 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est de 2,7 dans la commune de Dori, 2,6 à Sebba et de 1,8 dans la commune de Gorom-Gorom.

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi des politiques de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso a initié à travers l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), la réalisation d'une série d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Cependant, les produits de ces études notamment les rapports sur le profil de pauvreté sont régulièrement produits au niveau national mais pas à l'échelle régionale. Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional et communal, ont entrepris donc des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019.

Le présent rapport fait ressortir les indicateurs de pauvreté au niveau de la région du Sahel. Il se propose de répondre aux attentes des utilisateurs des données socioéconomiques se rapportant à la région. Il fournit des données contextuelles pour les différents utilisateurs que sont les décideurs, les élus locaux, les services publics, les chercheurs, la société civile, etc. Ces informations sont disponibles aussi bien au niveau régional qu'au niveau des entités administratives constituantes de la région, que sont les provinces et les communes.

Située au Nord du Burkina Faso, la région du Sahel, est limitée au Nord par la République du Mali, au Nord-Est par la République du Niger, au Sud par les régions de l'Est et du Centre-Nord, à l'Ouest par la région du Nord. Elle couvre une superficie totale de 36 166 km², soit 13,2% du territoire national. En 2019, la région du Sahel comptait 1 098 177 habitants (5^e RGPH) (INSD, 2022). Avec pour chef-lieu Dori, la région du Sahel a été créée par la loi n° 2001-013/AN du 2 juillet 2001 dans ses limites actuelles. Elle comprend les provinces du Séno, du Soum, de l'Oudalan et du Yagha qui ont respectivement pour chef-lieu Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba. Elle compte vingt-six (26) communes dont quatre (4) urbaines, 701 villages et 27 secteurs.

La région du Sahel est essentiellement pastorale. En effet, en 2019, le Sahel a été classé première dans la production de bovins, de camélins, de caprins, d'équins et d'ovins (Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, 2021). La région regorge d'importants sites touristiques, au nombre desquels la mare ornithologique d'Oursi et le musée archéologique de Pobé-Mengao. Le Sahel renferme également des activités d'exploitation minière et artisanale. Plusieurs sites d'orpaillage sont implantés sur son territoire dont le plus important est celui d'Essakane situé dans le département de Gorom-Gorom. Quant à l'artisanat, il regroupe diverses productions dont les principales sont la vannerie, la menuiserie, la sculpture, la poterie, le bâtiment et la teinture.

Aussi, 73,4% de la main-d'œuvre occupée exercent dans la branche d'activité « Agriculture, Elevage, Chasse et activités de soutien » qui constituent les principales sources de subsistance et de revenu des populations du Sahel.

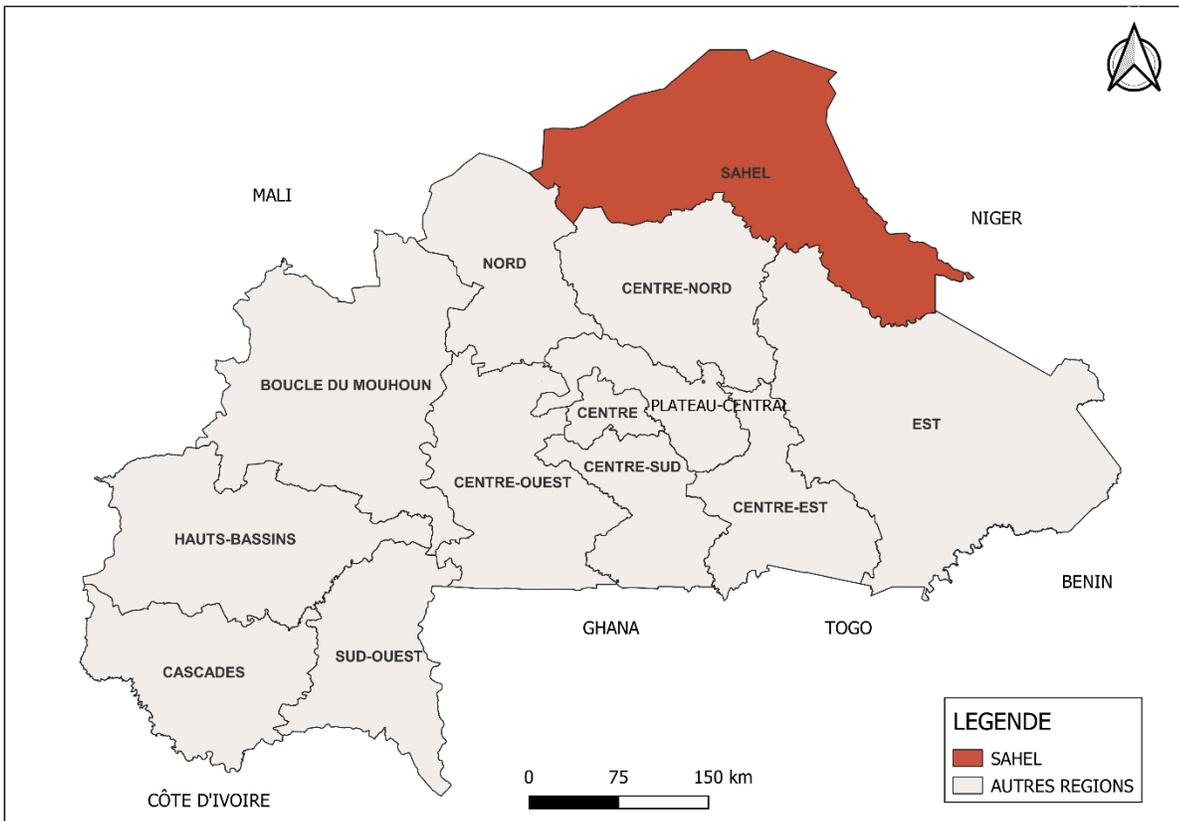
En termes de pauvreté, cette région est parmi le groupe des régions du Burkina Faso les plus affectées en 2018. En effet, elle présentait à cette date un niveau d'incidence de la pauvreté supérieur au niveau national (44,2% selon l'EHCVM 2018). La contribution de cette région à la pauvreté nationale n'a pas significativement évolué entre 2003 (7,5%) et 2018 (7,4%). L'inégalité de pauvreté dans la région mesurée par l'indice de GINI est relativement faible et a peu augmenté entre 2014 et 2018 passant de 0,24 à 0,32 (EMC 2014 et EHCVM 2018).

Le présent document sur le profil de pauvreté de la région du Sahel est structuré en sept (07) chapitres comme suit :

- Concepts, définitions et sources de données ;
- Géographie de la pauvreté dans le Sahel ;
- Démographie de la pauvreté ;
- Pauvreté et éducation ;
- Pauvreté et cadre de vie ;
- Pauvreté et caractéristiques socio-économiques ;

- Inégalités de niveau de vie.

Carte 1 : Localisation de la région du Sahel au Burkina Faso



SOURCE: BNDT / IGB

DR-INSD, 2023

CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES

1.1 Définition de la pauvreté

La pauvreté peut se définir comme un manque de bien, le dénuement, l'absence de ce qui est nécessaire. Elle est généralement considérée comme un phénomène multidimensionnel. Elle embrasse la dimension économique et des dimensions non économiques¹ regroupées sous le terme de pauvreté humaine. Si l'on considère la dimension économique de la pauvreté, on distingue de façon fonctionnelle trois formes de pauvreté : la pauvreté monétaire ou « de revenu », la pauvreté des conditions de vie ou « d'existence », et la pauvreté de potentialités ou de « capacités ».

Le concept de la pauvreté est complexe. C'est pourquoi plusieurs approches sont utilisées pour la cerner.

1.1.1 Approche monétaire objective

L'approche monétaire objective s'appuie sur le revenu ou la consommation traduite en valeur monétaire comme mesure du bien-être. C'est l'approche la plus utilisée par les institutions internationales, notamment la Banque Mondiale.

1.1.2 Approche monétaire subjective

L'approche monétaire subjective s'intéresse aux aspects qualitatifs du bien-être et correspond à une évaluation individuelle du niveau de bien-être. Elle se fonde sur le point de vue des individus, leur perception et appréciation de leur situation, de même que sur leurs dépenses de consommation individuelle.

1.1.3 Approche par les besoins de base

L'approche par les besoins de base met en avant l'identification des besoins communs à tous les êtres humains nécessaires pour atteindre une certaine qualité de vie. L'essentiel de ces besoins retenus s'inscrit dans les domaines tels que l'éducation, la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'eau potable et l'habitat, nécessaires à la prévention de la maladie, de la sous-alimentation, etc. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle ne satisfait pas ses besoins de base par rapport à un certain standard de vie.

1.1.4 Approche par les capacités

L'approche par les capacités fait référence à la privation d'un individu de capacités identifiées comme « capacités de base » sans lesquelles il ne peut pas vivre une vie désirée. La pauvreté peut se définir par rapport aux facteurs (capital social, capital humain, modification dans le patrimoine) qui empêchent les individus ou les ménages de jouir d'un bien-être suffisant.

1.1.5 Approche multidimensionnelle

L'approche multidimensionnelle appréhende la pauvreté comme un ensemble de privation de certains biens et services pour assurer un niveau de vie « normal ». Les pauvres sont les personnes qui ont un nombre de privations

¹ Il s'agit des dimensions sociale, culturelle, politique et ethnique de la pauvreté.

récurrentes et fixes. Le présent rapport s'intéressera à la pauvreté monétaire et aux conditions de vie des ménages.

1.2 Mesure de la pauvreté

1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être

1.2.1.1 Indicateurs monétaires de la pauvreté

L'évaluation de la pauvreté à l'aide de mesures monétaires nécessite parfois de recourir soit à la consommation soit au revenu comme indicateur de bien-être. Lorsque l'enquête auprès des ménages fournit des données de consommation suffisamment détaillées, il est préférable d'utiliser celle-ci comme indicateur de la pauvreté.

1.2.1.2 Indicateurs non monétaires de la pauvreté

L'application des outils de mesure de la pauvreté aux indicateurs non monétaires passe par la possibilité de comparer la valeur de l'indicateur non monétaire d'une personne ou d'un ménage à un seuil, ou « ligne de pauvreté », en dessous de laquelle on considère que la personne ou le ménage n'est pas en mesure de couvrir ses besoins fondamentaux.

1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté

Dès qu'une mesure regroupant le revenu et la consommation ou une mesure de type non monétaire a été définie au niveau des ménages ou des personnes, l'étape suivante consiste à définir une ou plusieurs lignes de pauvreté. Les lignes de pauvreté sont des points limites qui séparent les pauvres des non-pauvres. Elles peuvent être de nature monétaire (par exemple, un certain niveau de consommation) ou non monétaire (par exemple, un certain niveau d'éducation). L'utilisation de plusieurs lignes permet de distinguer différents niveaux de pauvreté. Il existe principalement deux types de lignes de pauvreté : relatives et absolues.

1.3.1 Lignes de pauvreté relatives

La pauvreté relative s'établit par comparaison avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on se trouve. On détermine d'abord le revenu médian ou la consommation médiane, valeur qui partage la population en deux parties égales. La pauvreté se définit alors par rapport à une proportion de cette valeur médiane.

1.3.2 Lignes de pauvreté absolues

Elles sont associées à certaines normes absolues sur les éléments dont les ménages doivent disposer pour couvrir leurs besoins fondamentaux. En ce qui concerne les mesures monétaires, ces lignes de pauvreté absolues sont souvent fondées sur des estimations du coût des denrées alimentaires de base, à savoir le coût d'un panier de produits nutritionnels considéré comme un minimum pour assurer le maintien en bonne santé d'une famille type, auquel s'ajoute une certaine provision pour la couverture des besoins non alimentaires. Étant donné que de larges proportions des populations habitant dans les pays en développement survivent avec le strict minimum ou moins encore, le choix d'une ligne de pauvreté absolue plutôt que relative s'avère souvent plus indiqué.

1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté

La mesure de la pauvreté est une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et la ligne de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé.

Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures ci-dessous décrites sont les plus couramment utilisées.

1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)

Elle mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, celle pour laquelle la consommation est inférieure à la ligne de pauvreté.

1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)

Cette mesure indique la distance à laquelle les ménages se trouvent de la ligne de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population. La profondeur de la pauvreté est obtenue en faisant la somme de tous les déficits des individus en situation de pauvreté (en supposant un déficit de zéro pour les non pauvres) et en divisant le résultat par le total de la population. En d'autres termes, elle permet d'évaluer le total des ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population pauvre au niveau de la ligne de pauvreté (total divisé par le nombre d'individus de la population considérée).

1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré)

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté. En ce qui concerne la mesure de l'écart de pauvreté, les indicateurs non monétaires sont soumis à certaines limites.

1.4.4 Contribution à la pauvreté

La contribution à la pauvreté renvoie à la part des pauvres de chaque sous-groupe dans la population totale de pauvres. Par exemple, la contribution à la pauvreté d'une province donnée est la proportion des pauvres de cette province dans l'ensemble des pauvres. La somme des contributions de tous les sous-groupes est de 100% et pour chaque sous-groupe la contribution est une valeur comprise entre 0 et 100%.

1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire

L'incidence de la pauvreté alimentaire mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté alimentaire est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté

L'incidence de l'extrême pauvreté mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire et non alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Autrement dit, un individu est en situation d'extrême pauvreté si en consacrant l'ensemble de son revenu à la consommation alimentaire, il demeure en dessous du seuil alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence d'extrême pauvreté est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

1.5 Mesure de la pauvreté subjective

La mesure de la pauvreté subjective repose sur les enquêtes d'opinion. De telles mesures sont fondées sur des questions posées aux ménages à propos de :

- leur situation telle qu'ils la perçoivent, comme « Avez-vous assez pour vivre ? » « Estimez-vous que votre revenu est très bas, plutôt bas, suffisant, plutôt élevé, ou élevé ? »
- une opinion à l'égard des standards minima de revenu et de besoins, telle que « Quel est le montant minimum nécessaire pour permettre de vivre à une famille composée de deux adultes et trois enfants ? » ou « Quel est le minimum nécessaire pour votre famille ? »
- des classements de la pauvreté dans la communauté, tels que « Quels sont les groupes les plus vulnérables du village ? » Sur la base des réponses à ces questions, des lignes de pauvreté peuvent être fixées.

Les réponses au deuxième groupe de questions peuvent fournir une ligne pour les différents types de ménages de référence. En revanche, les réponses au premier groupe de questions peuvent être comparées au revenu réel pour en déduire le niveau de revenu que les ménages jugent suffisant. Ce niveau de revenu peut alors être utilisé comme ligne de pauvreté.

1.6 Données utilisées

Les données utilisées dans le cadre de la présente étude proviennent de deux sources. Il s'agit des données du 5^e RGPH organisé en 2019 et de l'EHCVM en 2018. Cette dernière est une enquête nationale qui produit des statistiques pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des populations. Elle contient des informations sur la consommation des ménages qui ont servi à l'approche de mesure de la pauvreté adoptée dans cette étude. Les données du 5^e RGPH sont exhaustives et permettent donc de produire les estimations jusqu'au niveau communal.

Au total, l'étude a porté sur une population de 835 930 habitants répartis sur un effectif de 184 833 ménages de la région du Sahel.

1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du 5^e RGPH

La mesure de la pauvreté monétaire telle que conçue pour les enquêtes sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté, contenu dans les modules de consommation des ménages ou leurs revenus n'est pas applicable directement avec la base des données du RGPH car le questionnaire du RGPH ne contient pas des modules sur la consommation ou les revenus des ménages. Pour surmonter cet obstacle on combine les données des enquêtes ménages sur les conditions de vie et celles du RGPH afin de générer un niveau de consommation par personne de chaque ménage du RGPH. La méthodologie appliquée est celle proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) et mise à jour en 2022 par Corral et al.

La méthode d'estimation sur petits domaines proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) procède d'une idée relativement simple. Tout d'abord, un modèle de régression de la dépense du ménage par tête est estimé en utilisant les données d'enquête, en limitant l'ensemble des variables explicatives à celles qui sont communes à l'enquête et au recensement. La distribution des variables doit être similaire dans les deux sources de données. Ensuite, les coefficients de ce modèle sont appliqués aux données du recensement pour prédire les dépenses de tous les ménages du recensement. Finalement, la dépense prédite des ménages est utilisée pour construire une série d'indicateurs de bien-être (i.e. incidence, profondeur, sévérité de la pauvreté et inégalité).

La mesure de la pauvreté avec la base de données du 5^e RGPH a été réalisée lors de la cartographie de la pauvreté en 2022. Dans le cadre de cette analyse, la consommation prédite par cette dernière étude a été utilisée

pour appréhender le niveau de vie des ménages à travers les percentiles (quintiles et déciles). Pour la région du Sahel, la consommation moyenne annuelle par personne s'élève à 217 739 F CFA avec un minimum de 94 053 F CFA et un maximum de 1 516 571 F CFA. En ce qui concerne le niveau de vie, les valeurs des percentiles sont consignées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Valeurs des percentiles

		Valeur du percentile
Quintile	Q1	165 854
	Q2	183 575
	Q3	205 087
	Q4	247 860
Décile	D1	143 960
	D2	165 854
	D3	176 002
	D4	183 575
	D5	192 954
	D6	205 087
	D7	221 862
	D8	247 860
	D9	275 295

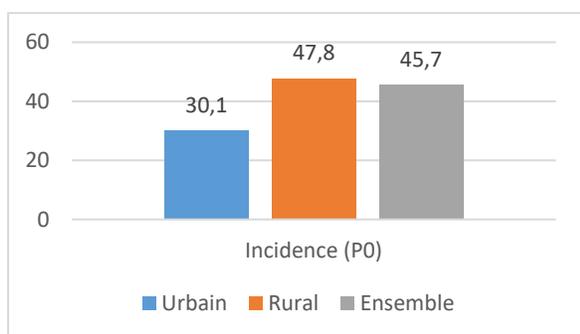
CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

La pauvreté monétaire n'est pas uniformément répartie sur l'espace géographique régional. Il serait donc judicieux d'étudier la distribution spatiale de ce phénomène au niveau des sous-unités géographiques de la région. Dans la suite, une analyse de la pauvreté est proposée par milieu de résidence, province et commune.

2.1 Pauvreté et milieu de résidence

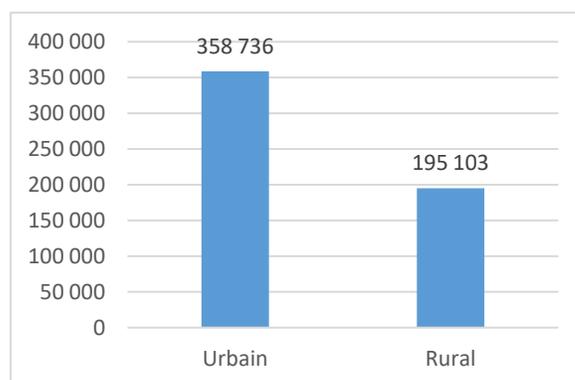
Près de quarante-six personnes sur cent (45,7%) de la population de la région du Sahel vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'écart moyen de dépense de consommation des pauvres au seuil de pauvreté traduit par la profondeur de la pauvreté est estimé à 13,5%. La pauvreté est moins élevée en milieu urbain (30,1%) qu'en milieu rural (47,8%). En termes de contribution, le milieu rural contribue plus (92,3%) à l'incidence de la pauvreté dans la région que le milieu urbain (7,7%). La consommation moyenne annuelle par personne est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural soit respectivement 358 736 F CFA et 195 103 F CFA

Graphique 1 : Incidence et profondeur selon le milieu de résidence

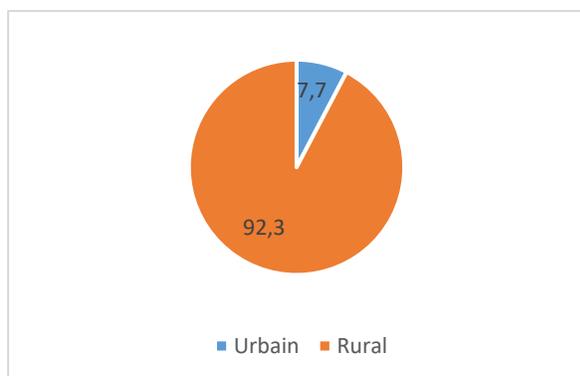


Source : Volume-3, RGPH5

Graphique 3 : Consommation par personne (F CFA) selon le milieu de résidence



Graphique 2 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté



Source : Volume-3, RGPH5

2.2 Pauvreté et provinces de résidence

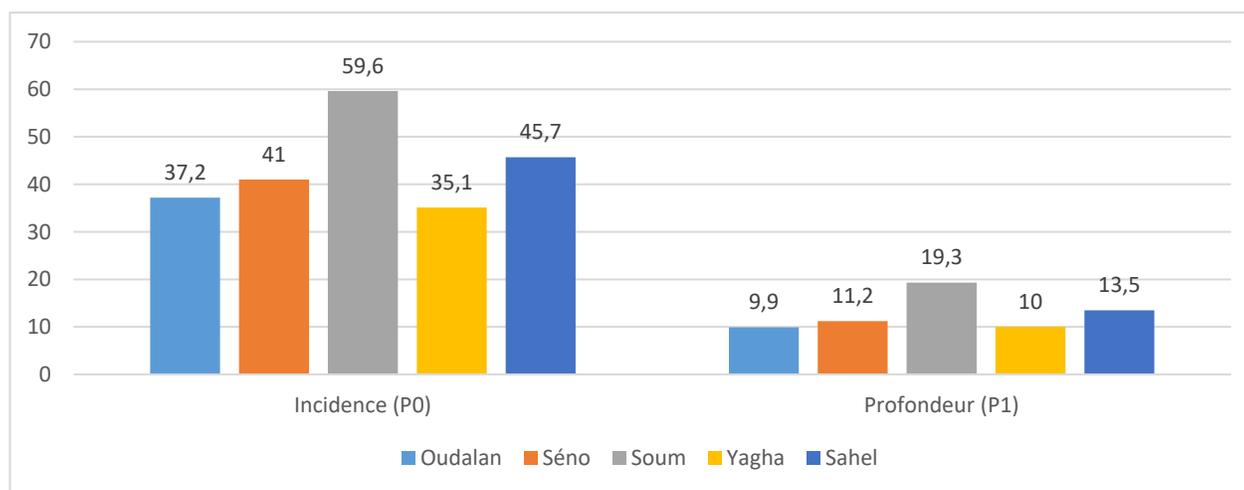
Au niveau provincial, environ six personnes sur dix (59,6%) dans le Soum vivent en dessous du seuil de pauvreté tandis que plus du tiers (respectivement 35,1% et 37,2%) de la population du Yagha et de l'Oudalan se trouve dans cette situation. Dans le Séno, la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 41%.

En termes de contribution à la pauvreté monétaire au niveau de la région, la province du Soum contribue à hauteur de 43,2% contre 33,1%, 12,0% et 11,7% respectivement pour les provinces du Séno, du Yagha et de l'Oudalan.

Du point de vue de la profondeur, elle est plus prononcée dans la province du Soum (19,3%) et moins prononcée dans les provinces de l'Oudalan (9,9%) et du Yagha (10%).

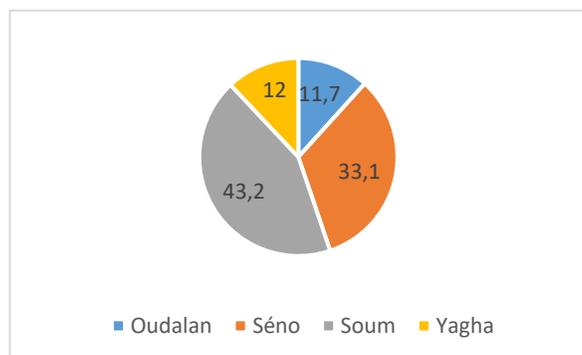
La consommation moyenne annuelle par personne la plus faible est observée dans le Yagha (206 753,0 Francs CFA).

Graphique 4 : Incidence et profondeur selon les provinces



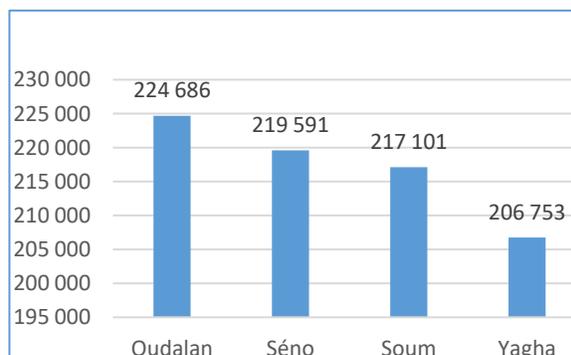
Source : Volume-3, RGPH5

Graphique 5 : Contribution des provinces à la pauvreté



Source : Volume-3, RGPH5

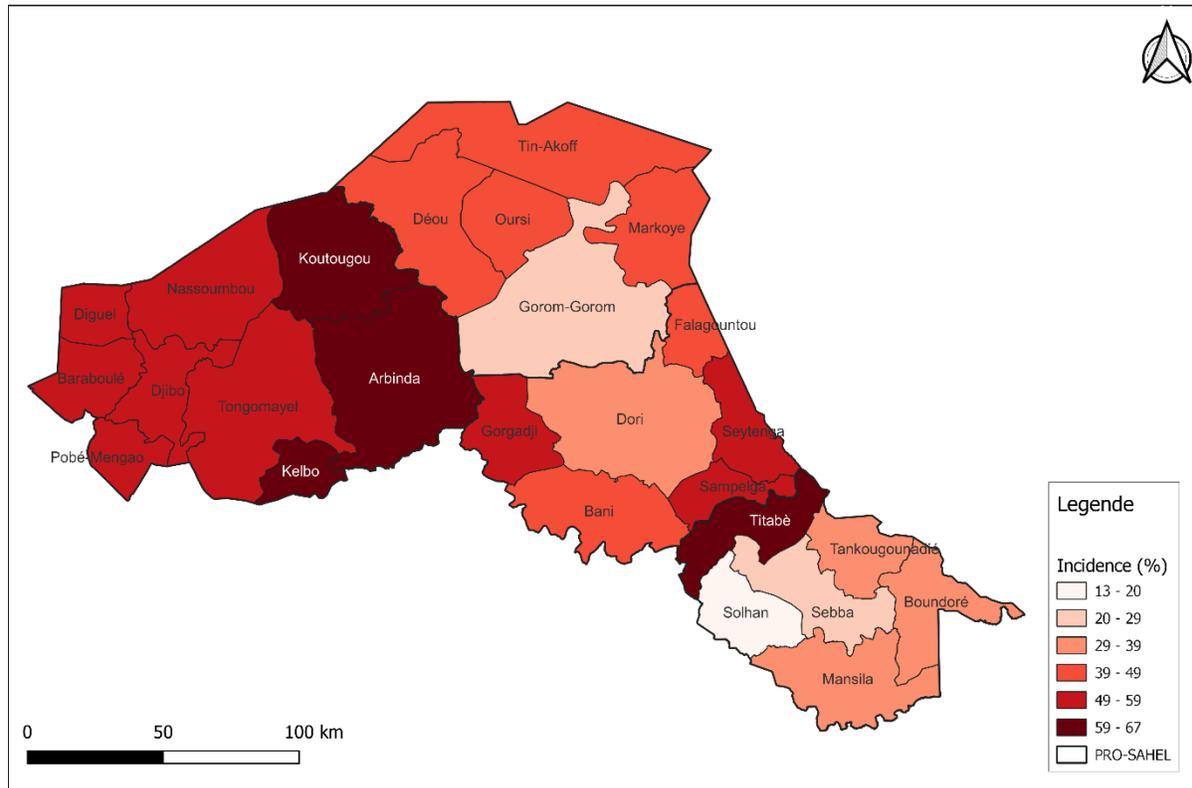
Graphique 6 : Consommation moyenne par personne selon les provinces



2.3 Pauvreté et communes de résidence

Une analyse spatiale de la pauvreté montre que les localités situées à l'ouest de la région sont les plus touchées. Ces localités relèvent de la province du Soum et l'incidence de la pauvreté y fluctue entre 39% et 67%. Les communes du Sud-Est, notamment celles de Solhan et de Sebba, présentent des incidences de pauvreté faibles. Au Nord de la région, les communes ont des incidences de pauvreté à niveau intermédiaire.

Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région du Sahel



SOURCE: BNDT / IGB

DR-INSD, 2023

L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que dans treize communes de la région, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Arbinda, Kelbo, Koutougou et Tilabé sont les communes qui enregistrent les plus fortes proportions de pauvres dans la région du Sahel. En effet, au moins six personnes sur dix de ces communes dépensent annuellement moins de 194 629 Francs CFA (seuil de pauvreté) en consommation alimentaire, en éducation, en santé, etc.

Les communes de Solhan, de Sebba et de Gorom-Gorom présentent les incidences de pauvreté les plus faibles de toutes les communes de la région. Les communes d'Arbinda et de Dori, sont les deux communes qui contribuent le plus à la pauvreté de l'ensemble de la région à hauteur de plus de 10%.

En outre, la profondeur de la pauvreté est plus élevée à Arbinda, Kelbo et à Tilabé comparativement aux autres communes.

Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes

Communes	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Consommation par personne
Province de l'Oudalan				
Deou	42,7	2,7	12,0	209 731
Gorom-Gorom	29,2	4,2	7,0	242 849
Markoye	44,4	2,5	12,5	204 768
Oursi	47,1	1,6	13,5	199 487
Tin-Akoff	41,1	0,7	11,2	213 837
Province du Séno				
Bani	49,9	8,8	14,2	195 560
Dori	30,0	10,8	7,4	253 178
Falagountou	45,8	3,1	12,8	190 439
Gorgadji	51,6	3,5	15,6	186 772
Sampelga	52,2	2,2	15,1	199 053
Seytenga	50,4	4,7	14,5	192 302
Province du Soum				
Arbinda	67,8	13,3	23,2	182 946
Baraboule	59,3	3,1	19,0	188 296
Diguel	57,1	0,8	17,7	194 245
Djibo	50,7	8,4	15,5	264 887
Kelbo	63,3	4,2	21,5	176 290
Koutougou	60,8	3,2	19,6	nd
Nassoumbou	57,9	2,1	18,1	194 231
Pobe-Mengao	55,8	2,0	17,0	193 766
Tongomayel	57,7	6,0	18,3	192 086
Province du Yagha				
Boundore	36,1	1,1	10,4	nd
Mansila	36,1	1,8	10,4	nd
Sebba	21,6	1,5	4,9	252 972
Solhan	13,9	1,0	2,8	195 552
Tankougounadie	39,9	1,7	10,9	187 472
Titabé	63,7	4,8	20,6	186 561
Ensemble région	45,7	100,0	13,5	217 908

CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

Les facteurs démographiques influencent généralement les conditions de vie des ménages et la pauvreté. Dans ce chapitre, l'analyse de la pauvreté est faite en fonction de la taille du ménage, le sexe, la situation matrimoniale et l'âge du chef de ménage.

3.1 Pauvreté et taille du ménage

Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion élevée des individus à niveau de vie faible alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus à niveau de vie élevé. Par exemple, dans les ménages de moins de 5 personnes, 17,6% des personnes sont situées dans le dernier décile de niveau de vie (plus riches) alors que dans les ménages d'au moins 12 personnes, près de six personnes sur dix (57,9%) sont situées dans le premier décile (plus pauvres).

Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage

Niveau de vie	1-4 personnes	5-6 personnes	7-8 personnes	9-11 personnes	12 personnes ou plus
Premier décile	0,0	0,0	7,6	33,8	57,9
Deuxième décile	0,0	10,5	13,0	27,4	20,1
Troisième décile	2,7	1,0	46,5	15,5	5,5
Quatrième décile	0,0	26,7	8,2	3,0	2,9
Cinquième décile	2,7	33,3	4,7	2,9	2,2
Sixième décile	25,1	6,1	2,1	3,7	1,3
Septième décile	23,9	3,7	7,1	5,5	1,9
Huitième décile	21,1	8,1	3,9	1,9	1,2
Neuvième décile	6,9	3,5	1,7	1,0	1,1
Dixième décile	17,6	7,1	5,3	5,2	5,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2 Pauvreté et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage est une des caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans l'analyse de la pauvreté monétaire. Les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. En effet, dans les ménages dirigés par des femmes, plus de 58,6% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5^e décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes ce chiffre se situe à 45,2%.

Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage

Niveau de vie	Homme	Femme
Premier décile	11,1	2,9
Deuxième décile	9,9	13,3
Troisième décile	12,6	8,8
Quatrième décile	9,9	4,9
Cinquième décile	11,3	11,5
Sixième décile	11,5	7,9
Septième décile	11,0	13,9
Huitième décile	10,7	8,1
Neuvième décile	2,8	12,1
Dixième décile	9,2	16,6
Total	100,0	100,0

3.3 Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage

Dans la région du Sahel, les ménages dont le chef est célibataire ou en union libre sont ceux qui vivent le mieux. En effet, plus de 70% des individus dont le chef de ménage est célibataire ou en union libre se situent au-delà du cinquième décile. Cette proportion est d'environ 55% pour les divorcés/séparés, veufs et mariés monogames. Par contre, dans les ménages où le chef est marié polygame, seulement 14,2% des individus se retrouvent à un niveau de vie supérieur au cinquième décile.

Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Niveau de vie	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre
Premier décile	1,5	0,7	46,0	2,5	3,4	1,1
Deuxième décile	4,7	6,0	23,9	14,0	17,4	4,9
Troisième décile	2,4	13,5	8,9	10,6	9,9	8,7
Quatrième décile	0,5	12,1	2,3	0,9	1,4	8,3
Cinquième décile	3,9	13,3	4,7	16,4	11,3	6,7
Sixième décile	0,8	14,5	2,1	1,5	2,6	10,3
Septième décile	5,2	13,2	4,3	16,8	14,2	5,8
Huitième décile	1,6	13,7	1,5	3,2	2,7	10,2
Neuvième décile	31,9	2,4	1,8	20,5	25,1	1,7
Dixième décile	47,4	10,5	4,5	13,6	12,2	42,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.4 Pauvreté et âge du chef de ménage

Plus de la moitié des individus vivant dans les ménages dirigés par des jeunes (moins de 35 ans) ou âgés de 65 ans et plus ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Cependant, moins de 38% des personnes vivant dans les ménages dirigés par des chefs dont l'âge est compris entre les groupes d'âges 35-44 ans, 45- 54 ans et 55-64 ans ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile.

Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage

Niveau de vie	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +
Premier décile	0,3	3,7	12,3	17,2	14,5	7,8
Deuxième décile	1,2	6,7	11,3	14,7	13,5	9,3
Troisième décile	1,4	5,4	16,9	19,0	13,7	7,7
Quatrième décile	0,8	7,4	13,3	10,6	9,7	5,7
Cinquième décile	3,5	13,9	12,7	9,9	11,1	9,7
Sixième décile	9,1	18,3	9,5	7,1	9,3	9,7
Septième décile	23,0	16,2	7,3	7,1	8,9	13,5
Huitième décile	39,1	12,3	5,5	4,7	6,5	16,1
Neuvième décile	4,4	4,0	2,6	2,7	4,7	8,4
Dixième décile	17,2	12,1	8,6	7,1	8,0	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION

L'éducation des membres adultes du ménage est l'un des facteurs le plus discriminant entre pauvres et non-pauvres. L'analyse est faite selon le niveau d'instruction et d'alphabétisation². Il est aussi analysé la fréquentation scolaire des enfants selon le niveau de vie.

4.1 Pauvreté et statut d'alphabétisation du chef de ménage

Une analyse des données montre que l'alphabétisation est associée à un niveau de vie élevé. En effet, plus d'un individu sur trois (36,1%) dont le chef de ménage est alphabétisé vivent dans des ménages du dixième décile, alors que seulement 6,8% des personnes dont le chef de ménage est non alphabétisé sont dans cette même échelle de niveau de vie.

Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage

Niveau de vie	Non alphabétisé	Alphabétisé
Premier décile	10,6	7,3
Deuxième décile	10,6	7,1
Troisième décile	12,8	7,5
Quatrième décile	9,8	5,5
Cinquième décile	11,9	6,4
Sixième décile	11,7	6,9
Septième décile	11,6	8,6
Huitième décile	10,5	10,0
Neuvième décile	3,7	4,6
Dixième décile	6,8	36,1
Total	100,0	100,0

4.2 Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

La répartition par niveau de vie des individus dont les chefs de ménages sont sans niveau d'instruction est presque égalitaire. Par contre, les chefs de ménages instruits sont plus issus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, parmi les individus dont les chefs de ménages ont un niveau primaire, post-primaire, secondaire ou supérieur, respectivement 25,8%, 48%, 77,2% et 75,1% sont issus des ménages à niveau de vie le plus élevé.

Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau de vie	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur
Premier décile	10,8	5,9	2,8	1,2	0,5
Deuxième décile	10,8	6,1	3,1	1,2	0,5
Troisième décile	12,8	7,9	5,1	0,9	1,9
Quatrième décile	9,8	6,3	3,6	0,9	0,7
Cinquième décile	11,9	8,2	4,7	1,5	1,1
Sixième décile	11,6	9,7	5,7	2,0	1,3
Septième décile	11,5	12,1	9,2	4,3	2,0
Huitième décile	10,3	13,0	11,4	5,6	14,6

² Alphabétisé : La définition adoptée est celle du 5^e RGPH qui ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ».

Niveau de vie	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur
Neuvième décile	3,7	5,0	6,4	5,1	2,1
Dixième décile	6,8	25,8	48,0	77,2	75,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.3 Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants

Les enfants (moins de 18 ans) qui fréquentent l'école proviennent plus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, au niveau du secondaire, plus de six enfants sur dix (67,3%) appartiennent au dixième décile contre seulement 2,7% pour le premier décile. On note que seulement 6% des enfants scolarisés au post-primaire vivent dans les ménages du premier décile contre 39,9% pour le dixième décile. Concernant la population scolarisée au primaire, la répartition par niveau de vie est presque égalitaire. En illustration, au niveau du primaire, 50,1% des enfants ont un niveau de vie inférieur ou égal au cinquième décile contre 49,9% qui ont niveau de vie supérieur à ce décile.

Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire

Niveau de vie	Primaire	Post-primaire	Secondaire
Premier décile	10,0	6,0	2,7
Deuxième décile	10,5	6,7	2,8
Troisième décile	12,0	7,1	2,7
Quatrième décile	8,8	5,0	2,0
Cinquième décile	8,8	5,1	2,7
Sixième décile	7,8	5,9	3,3
Septième décile	9,0	8,8	5,1
Huitième décile	9,2	10,0	6,7
Neuvième décile	4,8	5,6	4,7
Dixième décile	19,1	39,9	67,3
Total	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE

Le présent chapitre fait une analyse du cadre de vie des ménages sous l'angle du niveau de vie.

5.1 Pauvreté et promiscuité

La promiscuité se réfère au nombre de personnes par pièce à coucher. Lorsque ce nombre dépasse 3, on dit que le ménage vit en situation de promiscuité.

Les individus qui vivent dans les ménages de moins de trois personnes par pièce se retrouvent plus dans des ménages à niveau de vie élevé. Par contre, les individus qui vivent dans les ménages en situation de promiscuité sont plus représentés dans les ménages à niveau de vie faible. Par exemple, pour les ménages de moins de trois personnes par pièce, seulement 2,4% des individus sont du premier décile contre 23,4% pour les ménages de plus de cinq personnes par pièce.

Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher des ménages

Niveau de vie	Nombre moyen de personnes par pièce à coucher				
	Moins de trois personnes par pièce	3 personnes par pièce	4 personnes par pièce	5 personnes par pièce	+ de 5 personnes par pièce
Premier décile	2,4	7,0	11,7	17,7	23,4
Deuxième décile	3,7	10,4	9,9	16,8	18,4
Troisième décile	4,5	7,4	26,4	6,6	22,9
Quatrième décile	3,9	14,7	4,4	3,0	20,1
Cinquième décile	5,5	18,5	3,1	37,4	4,2
Sixième décile	15,3	3,8	27,0	5,2	2,4
Septième décile	13,8	19,9	6,4	4,6	2,9
Huitième décile	23,1	7,3	3,7	3,8	2,2
Neuvième décile	6,9	3,2	2,7	1,9	1,2
Dixième décile	21,0	7,8	4,6	3,0	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2 Pauvreté et qualité du logement

5.2.1 Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement

Les caractéristiques du logement sont une dimension importante des conditions de vie des ménages. Nous appréhendons la qualité du logement à travers trois variables que sont la nature du mur, du toit et du sol. Nous distinguons deux types de logement. Le logement construit avec des matériaux définitifs et le logement fait avec des matériaux non définitifs. Le logement est fait de matériaux définitifs lorsque les murs, la toiture et le sol sont faits avec des matériaux définitifs³.

L'analyse montre que dans la région du Sahel, les matériaux définitifs sont majoritairement utilisés par des individus nantis. Plus de la moitié des individus des ménages dont le bâtiment est en matériaux définitifs

³ Murs en matériaux définitifs (Dur et Semi-dur) ; Toit en matériaux définitifs (Béton ; tôle, tuile) ; Sol en matériaux définitifs (carrelage et ciment).

appartiennent au dernier décile. Aussi, parmi les individus issus des ménages dont les murs, les toits ou les sols sont en matériaux définitifs, au moins 24% d'entre eux appartiennent au dixième décile de niveau de vie contre moins de 10% dans le premier décile.

Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs

Niveau de vie	Murs en matériaux définitifs	Toit en matériaux définitifs	Sol en matériaux définitifs	Bâtiments en matériaux définitifs
Premier décile	4,9	9,0	2,6	2,9
Deuxième décile	7,0	9,6	7,1	5,5
Troisième décile	4,9	8,8	5,7	3,7
Quatrième décile	4,3	6,5	3,7	3,3
Cinquième décile	3,4	6,6	2,2	1,6
Sixième décile	5,5	7,9	4,6	4,2
Septième décile	7,9	10,0	10,5	7,4
Huitième décile	10,2	11,0	14,0	10,7
Neuvième décile	6,9	6,0	9,1	7,8
Dixième décile	45,0	24,5	40,6	53,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.2 Pauvreté et types d'habitation

Les habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logements regorgent plus les personnes d'un niveau de vie relativement élevé comparativement aux logements de type case, tente et maison individuelle simple qui abritent le plus souvent les pauvres. En effet, les immeubles à appartement, les villas et les bâtiments à plusieurs logements regorgent plus d'individus appartenant au dixième décile, avec respectivement 71,1%, 72,1% et 26,9%. Ces proportions sont de 2,6% et 2,1% respectivement pour les individus vivant dans des cases et tentes pour le même niveau de vie.

Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation

Niveau de vie	Type d'habitation						
	Immeuble à appartement	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Autres
Premier décile	5,7	1,2	9,8	12,3	9,3	23,1	13,5
Deuxième décile	2,0	2,5	10,5	9,5	9,1	12,9	10,9
Troisième décile	1,5	2,6	12,2	9,5	13,6	10,8	13,8
Quatrième décile	2,8	1,7	9,4	6,7	10,2	7,9	10,4
Cinquième décile	1,4	0,9	11,2	7,2	13,6	10,7	13,1
Sixième décile	1,4	2,3	11,1	7,1	13,4	11,1	10,8
Septième décile	2,3	4,2	11,3	7,6	13,4	11,0	11,1
Huitième décile	7,3	7,2	10,5	8,2	11,6	8,4	9,2
Neuvième décile	4,5	5,2	3,9	5,0	3,3	2,0	3,0
Dixième décile	71,1	72,1	10,0	26,9	2,6	2,1	4,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.3 Pauvreté et statut d'occupation du logement

Dans la région du Sahel, les propriétaires des logements et ceux qui sont hébergés gratuitement, se retrouvent plus dans les premiers déciles. En effet, moins de 36% de ces individus ont un niveau de vie au-delà du cinquième décile. Par contre, plus de la moitié des locataires ont un niveau de vie au-delà du cinquième décile.

Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement

Niveau de vie	Statut d'occupation du logement				
	Propriétaire	Location-vente	Location simple	Hébergement gratuit	Autres
Premier décile	19,2	9,8	17,4	22,3	22,6
Deuxième décile	14,2	17,4	12,2	17,9	12,7
Troisième décile	15,6	7,8	4,0	11,2	15,6
Quatrième décile	9,9	8,1	6,5	7,4	10,2
Cinquième décile	10,1	6,8	2,1	6,1	10,0
Sixième décile	8,4	7,0	6,3	7,1	8,2
Septième décile	7,8	6,1	6,4	7,4	8,4
Huitième décile	6,0	8,3	5,4	6,2	5,3
Neuvième décile	2,5	3,9	5,4	3,9	2,3
Dixième décile	6,3	24,8	34,3	10,6	4,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

6.1 Pauvreté et accès à l'assainissement

L'accès à l'assainissement est une dimension importante des conditions de vie d'un ménage. Trois aspects de l'assainissement sont analysés sous l'angle du niveau de vie des ménages. Il s'agit de l'utilisation des types d'aisance, de l'évacuation des ordures et de l'évacuation des eaux usées du ménage.

6.1.1 Pauvreté et type d'aisance

La répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie montre globalement que la brousse/nature et la latrine simple sont les lieux d'aisance les plus fréquemment utilisés dans la région du Sahel. Les proportions de la population de la région qui utilise ces lieux d'aisance sont respectivement de 45,8% et 42,5% pour la brousse/nature et la latrine simple. La latrine ventilée, la chasse d'eau et les autres types d'aisance sont faiblement utilisés par la population.

L'analyse selon le niveau de vie indique une répartition de la population par type d'aisance quasi-similaire à ce qui est observé au niveau global pour les six premiers déciles. Au niveau du dixième décile, la proportion des individus qui utilisent la latrine simple est davantage plus élevée (76,8%). La brousse/nature et la chasse d'eau sont respectivement utilisées par 10,9% et 5,3% des individus dans ce même décile de niveau de vie.

Tableau 14 : Répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie

Niveau de vie	Chasse d'eau	Latrine simple	Latrine ventilée	Brousse/ Nature	Autres	Total
Premier décile	6,4	38,5	1,7	49,1	4,3	100,0
Deuxième décile	5,4	40,9	1,6	48,1	4,0	100,0
Troisième décile	4,9	36,2	1,8	52,4	4,7	100,0
Quatrième décile	5,0	36,9	1,7	51,4	4,9	100,0
Cinquième décile	5,1	35,6	1,5	52,7	5,2	100,0
Sixième décile	5,5	38,4	1,5	49,6	5,0	100,0
Septième décile	5,6	44,2	1,7	44,5	4,0	100,0
Huitième décile	5,5	49,9	1,7	39,0	3,8	100,0
Neuvième décile	5,3	59,4	2,9	29,2	3,2	100,0
Dixième décile	5,3	76,8	4,1	10,9	2,9	100,0
Total	5,5	42,5	1,9	45,8	4,3	100,0

6.1.2 Pauvreté et principal mode d'évacuation des ordures

La répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures des ménages selon le niveau de vie montre globalement que la rue est le mode d'évacuation des ordures le plus fréquemment utilisé dans la région du Sahel. Plus de la majorité (62,1%) de la population de la région utilise ce mode d'évacuation des ordures. Les tas d'immondices est le deuxième mode d'évacuation des ordures utilisé par la population. La proportion des individus utilisant les tas d'immondices comme mode d'évacuation des ordures est de 17,9% dans la région du Sahel. L'évacuation des ordures par les fossés (fosses/caniveaux) est rare dans la région.

L'analyse selon le niveau de vie indique qu'à l'exception des individus du dixième décile, la répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures des ménages est quasi-identique quel que soit le niveau

de vie. La proportion des individus vivant dans des ménages où les ordures sont évacuées par ramassage privé et celle des individus vivant dans des ménages où l'évacuation se fait dans les bacs à ordures sont nettement plus élevées dans le dernier décile que les autres. Ces proportions sont respectivement de 10,5% et 10,9% dans le dixième décile contre moins de 6% dans les autres (décile 1 à 9).

Tableau 15 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures selon le niveau de vie

Niveau de vie	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Autres	Total
Premier décile	4,8	17,1	3,8	1,8	65,7	0,4	6,5	100,0
Deuxième décile	4,4	17,6	3,8	2,8	64,0	0,5	7,0	100,0
Troisième décile	4,2	17,1	4,8	2,3	62,8	0,4	8,5	100,0
Quatrième décile	4,4	18,0	4,5	2,3	62,1	0,4	8,2	100,0
Cinquième décile	4,2	17,6	4,6	2,2	62,4	0,3	8,7	100,0
Sixième décile	4,9	16,6	4,4	2,4	63,3	0,3	8,1	100,0
Septième décile	5,0	18,1	4,5	3,1	62,2	0,3	6,8	100,0
Huitième décile	5,0	17,8	5,2	3,6	61,4	0,5	6,6	100,0
Neuvième décile	4,8	20,7	4,8	5,1	59,4	0,3	4,9	100,0
Dixième décile	10,5	22,3	3,4	10,9	47,3	0,9	4,8	100,0
Total	5,0	17,9	4,3	3,1	62,1	0,4	7,2	100,0

6.1.3 Pauvreté et principal mode d'évacuation des eaux usées

Quel que soit le niveau de vie, la grande majorité des individus vivent dans des ménages où l'évacuation des eaux usées se fait dans la rue ou nature. La proportion des individus qui vivent dans des ménages où l'évacuation des eaux usées se fait dans la rue ou nature fluctue entre 76,6% dans le dixième décile à 81,7% dans le deuxième décile.

La proportion des individus vivant dans des ménages où les eaux usées sont évacuées dans les puisards et celle des individus vivant dans des ménages où l'évacuation se fait dans des fosses septiques sont un peu plus élevées chez les individus du dixième décile comparativement aux neuf premiers. Ces proportions sont respectivement de 2,4% et 3,6% dans le dixième décile contre moins de 1% et 2% dans les autres (décile 1 à 9).

Tableau 16 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'évacuation des eaux usées

Niveau de vie	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Autres	Total
Premier décile	10,6	81,6	0,2	0,7	0,6	6,3	100,0
Deuxième décile	10,2	81,7	0,3	0,6	0,9	6,3	100,0
Troisième décile	11,2	80,7	0,2	0,4	1,0	6,5	100,0
Quatrième décile	11,1	80,0	0,3	0,5	1,0	7,1	100,0
Cinquième décile	11,0	80,0	0,3	0,4	0,9	7,5	100,0
Sixième décile	11,4	79,5	0,3	0,4	1,0	7,5	100,0
Septième décile	12,1	79,7	0,3	0,6	1,0	6,3	100,0
Huitième décile	11,0	80,6	0,6	1,0	1,1	5,7	100,0
Neuvième décile	11,4	79,6	0,9	0,8	1,6	5,7	100,0
Dixième décile	10,6	76,6	2,4	2,4	3,6	4,5	100,0
Total	11,0	80,4	0,4	0,7	1,1	6,4	100,0

6.2 Pauvreté et accès à l'eau de boisson

Dans la région du Sahel, la majorité (51,5%) des individus s'approvisionne en eau de boisson dans les forages. La proportion des individus vivant dans des ménages où la source d'approvisionnement à l'eau de boisson est le forage décroît à partir du troisième décile. Elle part de 56,5% pour les individus du troisième décile à 22,2% pour les individus du dixième décile.

Par ailleurs, l'utilisation des forages est suivie par celle des fontaines publiques chez les individus du premier au neuvième décile. Concernant les individus du dixième décile, ils ont plus accès à l'eau de boisson par la fontaine publique (35,5%), le robinet-compteur intérieur (31,8%) et le forage (22,2%).

Tableau 17 : Répartition de la population par niveau de vie selon la source d'accès à l'eau de boisson

Niveau de vie	Barrage/rivière/ cours d'eau/lac	Puits	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur	Autres	Total
Premier décile	4,6	16,8	53,6	23,7	0,5	0,8	100,0
Deuxième décile	4,9	16,9	51,9	24,7	0,9	0,7	100,0
Troisième décile	5,3	15,6	56,5	21,7	0,3	0,6	100,0
Quatrième décile	4,2	15,9	55,8	22,9	0,6	0,5	100,0
Cinquième décile	4,4	16,1	55,8	22,8	0,4	0,5	100,0
Sixième décile	4,1	15,6	53,8	24,9	0,9	0,8	100,0
Septième décile	3,8	14,7	53,5	26,3	1,0	0,8	100,0
Huitième décile	3,6	15,0	50,4	27,7	2,5	0,8	100,0
Neuvième décile	2,2	12,8	46,4	32,4	4,8	1,5	100,0
Dixième décile	1,2	6,9	22,2	35,5	31,8	2,4	100,0
Total	4,2	15,3	51,5	25,0	3,1	0,8	100,0

6.3 Pauvreté et principal mode d'éclairage

L'énergie réseau est plus utilisée par les individus ayant un niveau de vie élevé. Par exemple, plus de la moitié (50,6%) des individus du dixième décile sont issus des ménages qui utilisent l'énergie réseau contre 13,4% pour ceux du neuvième décile et moins de 8% pour les autres classes de niveau de vie. La lampe reste le principal mode d'éclairage pour les individus à faible niveau de vie. Parmi les individus du premier décile, 77,6% vivent dans des ménages où la lampe est le mode d'éclairage principal.

Tableau 18 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'éclairage

Niveau de vie	Energie réseau	Energie solaire	Lampes	Autres	Total
Premier décile	1,4	18,1	77,6	2,9	100,0
Deuxième décile	2,4	16,9	77,8	2,9	100,0
Troisième décile	1,6	16,0	79,4	3,0	100,0
Quatrième décile	2,2	13,7	81,0	3,1	100,0
Cinquième décile	1,7	12,5	82,9	2,9	100,0
Sixième décile	3,0	13,0	80,7	3,3	100,0
Septième décile	5,2	18,1	74,1	2,5	100,0
Huitième décile	7,9	18,7	70,8	2,6	100,0
Neuvième décile	13,4	22,4	61,9	2,3	100,0
Dixième décile	50,6	22,8	25,4	1,2	100,0
Total	6,4	16,7	74,1	2,8	100,0

6.4 Pauvreté et type d'emploi principal occupé

L'analyse du niveau de vie selon le type d'emploi principal des individus indique que la répartition des indépendants et des aides familiales par niveau de vie est plus égalitaire comparativement à celle des salariés. Les salariés sont concentrés au plus haut niveau de vie. En effet, 68,4% des salariés sont au dixième décile contre 11,7% et 5,9% respectivement pour les catégories d'emploi Indépendant et Aide familiale.

Tableau 19 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'emploi principal occupé

Niveau de vie	Indépendant	Salarié	Aide familiale	Autres
Premier décile	11,1	2,9	10,9	9,5
Deuxième décile	9,8	2,8	9,9	7,7
Troisième décile	12,9	2,7	12,9	10,4
Quatrième décile	9,7	2,7	9,9	8,4
Cinquième décile	10,8	2,0	12,0	9,1
Sixième décile	10,4	3,7	11,8	9,5
Septième décile	10,6	3,9	12,5	8,6
Huitième décile	9,4	7,5	11,8	9,0
Neuvième décile	3,6	3,4	2,5	5,7
Dixième décile	11,7	68,4	5,9	22,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE

7.1 Distribution de la consommation totale par quintile

Le tableau ci-après montre que le volume de la consommation augmente avec le quintile de niveau de vie. La consommation totale des individus du premier quintile s'élève à 24 862,8 millions de F CFA et celle du dernier quintile à 45 867,7 millions de F CFA. Ces montants représentent respectivement 13,7% et 25,2% de la consommation totale de la population de la région du Sahel. Les quintiles 2, 3 et 4 représentent respectivement 17,6%, 20,5% et 23,1% de la consommation totale.

Tableau 20 : Distribution de la consommation totale par quintile

Quintiles	Dépenses du quintile (en millions)	Pourcentage
Premier quintile	24 863	13,7
Deuxième quintile	32 020	17,6
Troisième quintile	37 251	20,5
Quatrième quintile	42 014	23,1
Cinquième quintile	45 868	25,2
Total	182 014	100,0

7.2 Distribution de la consommation totale par décile

La répartition de consommation totale par décile du niveau de vie confirme les résultats de la section précédente. Le volume de la consommation augmente avec le décile de niveau de vie. Le dernier décile, c'est à dire les 10% les plus riches de la population, concentre 20,7% des dépenses de consommation totale des ménages tandis que le premier décile représente 6,2% des dépenses de consommation totale.

Tableau 21 : Distribution de la consommation totale par décile

Déciles	Dépenses du décile (en millions)	Pourcentage
Premier décile	11 303	6,2
Deuxième décile	13 559	7,5
Troisième décile	17 704	9,7
Quatrième décile	14 316	7,9
Cinquième décile	18 200	10,0
Sixième décile	19 050	10,5
Septième décile	20 716	11,4
Huitième décile	21 297	11,7
Neuvième décile	8 240	4,5
Dixième décile	37 628	20,7
Total	182 014	100,0

7.3 Indicateurs d'inégalités de la consommation

L'indice de GINI est un coefficient qui permet de mesurer le degré d'inégalité dans la répartition de la consommation des individus. Il est évalué à 0,19 dans la région du Sahel. Cette valeur qui est plus proche de zéro que de un signifie que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans la région du Sahel. Toutefois, la désagrégation de l'indice de GINI selon le milieu de résidence montre que la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (0,11) qu'en milieu urbain (0,32). Ce constat est confirmé par les indices de Theil (0) et Theil (1).

Le calcul de l'indice au niveau provincial montre également que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans chacune des provinces de la région (Indice de GINI < 0,3). Toutefois, on observe des variations de la valeur de l'indice selon la province. Le Soum est la province la moins égalitaire en termes de distribution de la consommation des individus. En effet, l'indice de GINI dans cette province s'élève à 0,20 contre 0,15 dans l'Oudalan. Les provinces du Séno et du Yagha ont respectivement des indices de GINI de 0,19% et de 0,16%. Les résultats obtenus avec les indices de Theil (0) et Theil (1) évoluent dans les mêmes sens que ceux de l'indice de GINI.

Si l'indice de Gini indique une distribution assez égale de la consommation de façon globale dans la région, le rapport interdécile, qui met en relation le 1^{er} et le 9^e déciles de la distribution des niveaux de vie, montre qu'il y a tout de même des écarts non négligeables entre les plus riches et les plus pauvres. Ce rapport est de 1,93 pour la région du Sahel. Cela signifie que les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 1,9 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est de 4,3 en milieu urbain et 1,7 en milieu rural. L'analyse selon les provinces indique que le rapport interdécile est un peu plus élevé dans la province du Soum (2,26) et moins de 1,9 dans les autres provinces.

Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province

	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Milieu de résidence					
Urbain	0,32	0,16	0,17	4,33	2,34
Rural	0,11	0,02	0,02	1,72	1,29
Provinces					
Oudalan	0,15	0,04	0,06	1,68	1,39
Séno	0,19	0,07	0,10	1,70	1,32
Soum	0,20	0,07	0,09	2,26	1,59
Yagha	0,17	0,05	0,07	1,82	1,32
Ensemble région	0,19	0,07	0,08	1,93	1,44

Une vue des indicateurs d'inégalité de la consommation par commune indique que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans chacune des communes de la région du Sahel. En effet, l'indice de GINI est inférieur à 0,3 quelle que soit la commune considérée. Il varie de 0,1 dans les communes de Tin-Akoff, Diguel, Oursià et Markoye à 0,27 dans celle de Djibo. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie semblent être les communes les plus urbanisées de la région. Par exemple, les communes chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Dori, Djibo et Sebba) figurent parmi les communes ayant des indices de GINI les plus élevés. Dans la commune de Djibo, les 10% les plus riches ont un niveau de vie 3 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est de 2,7 dans la commune de Dori, 2,6 Sebba et de 1,8 dans la commune de Gorom-Gorom.

Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune

Communes	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Province de l'Oudalan					
Deou	0,10	0,02	0,02	1,57	1,26
Gorom-Gorom	0,19	0,06	0,08	1,84	1,48
Markoye	0,09	0,01	0,01	1,51	1,21
Oursi	0,09	0,01	0,01	1,51	1,29
Tin-Akoff	0,09	0,01	0,01	1,44	1,24
Province du Séno					
Bani	0,11	0,02	0,02	1,72	1,29
Dori	0,26	0,12	0,15	2,65	2,04
Falagountou	0,12	0,02	0,02	1,83	1,35
Gorgadji	0,12	0,02	0,02	1,83	1,35
Sampelga	0,10	0,02	0,02	1,59	1,29
Seytenga	0,11	0,02	0,02	1,78	1,29
Province du Soum					
Arbinda	0,14	0,03	0,03	1,92	1,41
Baraboule	0,11	0,02	0,02	1,74	1,32
Diguel	0,09	0,01	0,01	1,59	1,29
Djibo	0,27	0,11	0,13	2,98	2,13
Kelbo	0,14	0,03	0,03	1,93	1,43
Koutougou	0,10	0,02	0,02	1,66	1,29
Nassoumbou	0,12	0,02	0,02	1,78	1,29
Pobe-Mengao	0,11	0,02	0,02	1,72	1,32
Tongomayel	0,14	0,03	0,03	1,92	1,41
Province du Yagha					
Boundore	nd	nd	nd	nd	nd
Mansila	nd	nd	nd	nd	nd
Sebba	0,26	0,11	0,14	2,61	1,98
Solhan	0,12	0,02	0,02	1,72	1,29
Tankougounadie	0,11	0,02	0,02	1,83	1,35
Titabe	0,11	0,02	0,02	1,83	1,35
Ensemble région	0,19	0,07	0,08	1,93	1,44

CONCLUSION

L'inexistence des analyses de la pauvreté au niveau des sous unités administratives du Burkina Faso a conduit à la réalisation de ce rapport. Cette étude avait pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région du Sahel en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal.

Deux sources de données ont été utilisées. Il s'agit des données du 5^e RGPH organisé en 2019 et celles de l'EHCVM réalisée en 2018. Une estimation sur les petits domaines a été appliquée sur les données de l'EHCVM pour obtenir la consommation des ménages. Cette consommation a été greffée à la base de données du RGPH pour les analyses qui sont essentiellement descriptives.

A l'issue des analyses, les principaux résultats montrent que, tout comme au niveau national, la pauvreté a un visage rural dans la région du Sahel. La province du Soum est la plus touchée en termes d'incidence. L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que sur les vingt-six communes de la région, treize ont plus de la moitié de leurs populations qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Arbinda, Titabé, Kelbo, et Koutougou sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région du Sahel.

La pauvreté selon les caractéristiques démographiques fait ressortir quelques résultats importants. Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion plus élevée des individus les plus pauvres alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus moins pauvres. Aussi, les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. Les individus vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé ont plus un niveau de vie élevé alors que ceux dont le chef est non alphabétisé ont plus un niveau de vie faible.

En outre, l'analyse de la pauvreté selon le cadre de vie des populations montre que les matériaux définitifs du logement sont plus utilisés par les nantis. Ces derniers sont nombreux à vivre dans des habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logements.

Ensuite, en matière de services sociaux, les populations plus pauvres y ont difficilement accès. En effet, les individus les plus pauvres utilisent plus majoritairement la brousse comme lieu d'aisance, la rue comme principal mode d'évacuation des ordures ou des eaux usées. Ces individus issus des ménages pauvres sont plus majoritaires à utiliser les forages, les fontaines publiques et les puits comme principale source d'eau de boisson et s'éclairent principalement avec des lampes.

En termes d'inégalité, l'indice de GINI montre globalement que la distribution des dépenses de consommation entre les individus est assez égalitaire dans la région du Sahel. Toutefois, on observe des variations de cet indice selon le milieu de résidence, la province et la commune. Le milieu urbain est moins égalitaire que le milieu rural. Au niveau provincial, le Soum est la province la moins égalitaire en termes de distribution de dépenses de consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes urbaines de la région (Gorom-Gorom, Dori, Djibo et Sebba).

Au regard des principaux résultats obtenus, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Prioriser le milieu rural, la province du Soum et les communes de Arbinda, Titabé, Kelbo, et Koutougou dans les interventions de lutte contre la pauvreté dans la région ;
- Renforcer les politiques d'accès aux logements décents envers les populations démunies ;
- Accentuer les programmes d'accès à l'assainissement et à l'hygiène sur les populations pauvres ;
- Le niveau de la pauvreté peut baisser en réduisant l'inégalité par une bonne répartition des ressources. Ainsi, au regard des résultats qui présentent une inégalité relativement plus élevée dans les centres urbains, il est recommandé de renforcer les politiques de lutte contre les inégalités dans ces zones.

BIBLIOGRAPHIE

GABRIELA GUBLIN GUERRERO, 2004. Définitions et approches de la pauvreté. En ligne : <http://www.bsi-economics.org/416-definicions-approches-pauvrete>, consulté le 23 août 2023.

INSD, 2015. Enquête Multisectorielle Continue de 2014 (EMC-2014) : Profil de pauvreté et d'inégalités. Ouagadougou, Burkina Faso, 90 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Synthèse des résultats définitifs. Ouagadougou, Burkina Faso, 133 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Volume-3, Mesure et cartographie de la pauvreté. Ouagadougou, Burkina Faso, 374 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Monographie de la région du Sahel. Ouagadougou, Burkina Faso, 166 p.

INSD, 2022. Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018 (EHCVM-2018) : Diagnostic de la pauvreté en 2018. Ouagadougou, Burkina Faso, 97 p.

ANNEXES

Tableau 1 : Pauvreté selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence (P0)	Contribution (C0)	Profondeur (P1)	Consommation par personne
Urbain	30,1	7,7		358 736
Rural	47,8	92,3		195 103
Ensemble	45,7	100,0	13,5	217 908

Tableau 2 : Pauvreté selon les provinces

Provinces	Incidence P0 ()	Contribution C0 ()	Profondeur P1 ()	Consommation par personne
Oudalan	37,2	11,7	9,9	224 686
Séno	41,0	33,1	11,2	219 591
Soum	59,6	43,2	19,3	217 101
Yagha	35,1	12,0	10,0	206 753
Ensemble	45,7	100,0	13,5	217 908

EQUIPE D'ELABORATION DES PROFILS REGIONAUX DE PAUVRETE**COORDINATION**

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Directeur Général de l'INSD
BERE Bernard	Directeur Général Adjoint de l'INSD
OUEDRAOGO Issaka	Directeur Régional de l'INSD-Hauts Bassins
RAMDE Bakary	Directeur Régional de l'INSD-Est
GANSORE Moctar	Directeur Régional par intérim de l'INSD-Sahel

EQUIPE DE REDACTION DU PROFIL DE PAUVRETE DES HAUTS BASSINS

NOM PRENOM (S)	STRUCTURE
OUEDRAOGO Issaka	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
SAWADOOGO Paul	Direction de la Démographie
ZONGO Haïdara	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
KONCOBO Zakaria	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
KABORE S. Théodore	Direction régionale de l'INSD de l'Est
NOMBRE Abdou	Direction de l'Informatique et du management de l'information statistique
RAMDE Bakary	Direction régionale de l'INSD de l'Est
GANSORE Moctar	Direction régionale de l'INSD du Sahel
COULIBALY Idrissa	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
NABIE Drissa	Direction régionale de l'INSD de l'Est
LY A. Kadri	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
TOU G. Gildas	Direction régionale de l'INSD du Sahel
ZERBO Yaya	Direction régionale de l'INSD de l'Est
ZOUNDI K. Jérôme	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
BENGALY Labasse	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
MANLI Boureima	Direction régionale de l'INSD de l'Est

EQUIPE DE REDACTION DES PROFILS DE PAUVRETE DES REGIONS

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
1	BOUCLE DU MOUHOUN	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
	CASCADES	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
	SAHEL	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
2	CENTRE	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
	SUD-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
	CENTRE-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
		ZERBO Yaya	DR/EST
3	EST	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
	CENTRE-SUD	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
	CENTRE-EST	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
4	PLATEAU CENTRAL	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
	CENTRE-NORD	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
	NORD	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P: 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26

Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf